

L'EXPERT DE L'EMPLOI CITOYEN



UN PARTENAIRE PROCHE DE VOUS

Créneau Emploi est une Association Intermédiaire conventionnée (AI) par l'État et partenaire du département de l'Oise. Notre activité relevant de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E) place notre structure au cœur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Nous vous apportons une solution de Ressources Humaines en mettant à votre disposition du personnel dans le cadre d'une prestation de service facturée à l'heure. Créneau Emploi est l'employeur direct et se charge de toutes les démarches administratives, de la rémunération et des déclarations sociales du salarié.



25 ANS D'EXPÉRIENCE AUPRÈS DES ENTREPRISES

Structure de l'E.S.S, nous accompagnons nos salariés dans leur parcours de transition en leur proposant un accompagnement sur-mesure pour les faire monter en compétences en leur faisant notamment bénéficier de formations techniques sur le poste de travail (HACCP, propreté des locaux...) et autour des savoirs-être en entreprise.

Notre territoire d'intervention constitue un bassin d'emplois dans lequel Créneau Emploi a su, depuis de nombreuses années, apporter des solutions dans différents domaines professionnels tels que l'hôtellerie restauration, la logistique, le nettoyage et l'entretien des locaux et des espaces extérieurs, la petite et grande distribution, l'accueil secrétariat administratif. Nos références sont nombreuses et comptent parmi elles des établissements de santé (Clinique des Jockeys, Bois Larris - Centre de formation de la Croix Rouge) des cabinets dentaires, médicaux et paramédicaux, des cliniques vétérinaires, des commerces, des restaurants et hôtels (Château de la Tour), des bailleurs sociaux, des syndicats de copropriété, les collectivités locales (mairies, écoles publiques et privées, PNR, Centre Social de Lamorlaye,...), le Conseil départemental de l'Oise (collèges du secteur). Nous intervenons également dans la distribution de bulletins et flyers pour le compte des communes et de l'Aire Cantilienne (CCAC) et pour des campagnes publicitaires ponctuelles de nos donneurs d'ordre.

FAIRE APPEL À CRÉNEAU EMPLOI C'EST DEVENIR UN ACTEUR SOLIDAIRE !

Statut d'Association Intermédiaire (Article L5132-7 du code du travail) :

« Les Associations Intermédiaires sont des associations conventionnées par l'État ayant pour objet l'embauche des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales ».

L'Association Intermédiaire (AI) assure l'accueil et l'accompagnement des personnes sans emploi, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les parcours qu'elle propose permettent aux salariés de bénéficier de formations adaptées dans le but de les faire monter en compétences et de travailler le « savoir-être » afin d'améliorer leur aptitude à l'emploi en entreprise.

CRÉNEAU EMPLOI ASSOCIATION LOI DE 1901 SANS BUT LUCRATIF CRÉÉE EN 1997 PAR DES ÉLUS LOCAUX

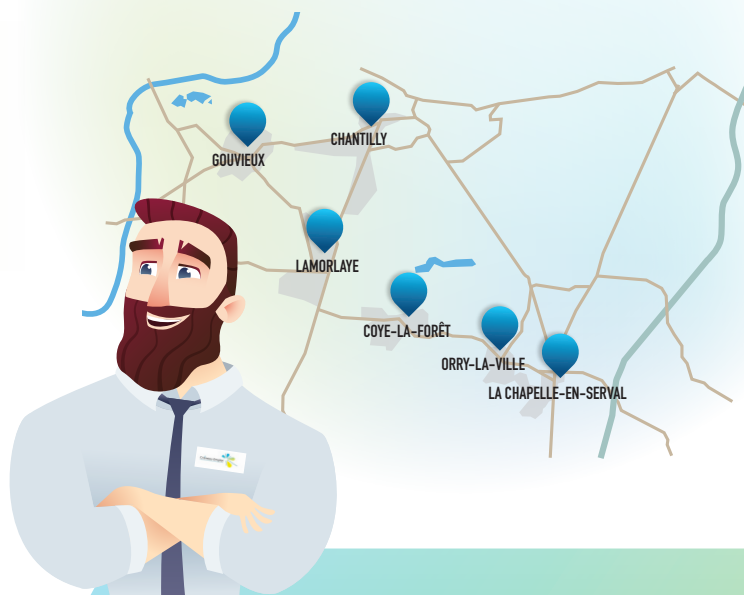
Administrée par un Bureau composé de bénévoles de la société civile, élus lors de l'Assemblée Générale. La gouvernance est assurée par le Bureau et la Direction de l'Association chargée de la mise en œuvre des décisions et du bon fonctionnement.

- Le **siège social** se situe à Lamorlaye, au cœur du territoire dévolu à sa mission d'acteur de l'insertion par l'activité économique.
- Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.
- Créneau emploi s'autofinance à plus de 90%, son chiffre d'affaires est réalisé par la Mise A Disposition (MAD) de ses salariés.
- Nous proposons nos services aux particuliers, entreprises, collectivités et associations. Chaque année, plus de 25000 heures de travail sont distribuées à 130 personnes. Environ 50 d'entre elles retrouvent une réponse positive et durable à leur situation socioprofessionnelle.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Communes de Lamorlaye, Gouvieux, Orry-la-Ville, Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval, Chantilly



NOS ENGAGEMENTS

- Une réponse rapide et adaptée à vos besoins,
- Une présentation du salarié,
- Un devis sur-mesure,
- Vous êtes libéré de toutes démarches,
- Les missions sont sans obligation de durée et de fréquence,
- Le salarié reste notre salarié pendant toute la durée de la mission.

CONTACTEZ-NOUS
POUR RECRUTER
EN TOUTE CONFIANCE

Créneau-Emploi



Contact

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

87, avenue de la Libération
60260 LAMORLAYE
03 44 21 65 80
03 44 21 65 81

creneau.emploi@orange.fr
alejeune.creneau-emploi@orange.fr



www.servicesalapersonne-oise.com

VOTRE PARTENAIRE EN RESSOURCES HUMAINES



UN FONCTIONNEMENT EN TOUTE CONFIANCE

Nous nous chargeons de vos recrutements, nous vous proposons un ou plusieurs profils avec la possibilité de rencontrer le candidat avant la mission pour valider ensemble son profil et lui présenter votre entreprise.

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel, **nous restons l'employeur de la personne qui vous sera mise à disposition**. Vous êtes en charge de l'encadrement de la personne. Nous vous soutenons à travers l'accompagnement social et professionnel que nous proposons à l'ensemble de nos salariés par le biais de notre conseillère en insertion qui **évalue notamment les besoins de formations de nos salariés**.

À chaque mission de travail, un ordre de mise à disposition et un relevé d'heure sont remis au salarié afin qu'il détienne toutes les informations pour prendre son poste. Il consigne chaque jour ses horaires de travail et vous les fait valider en fin de mission afin que nous puissions établir sa fiche de paie et établir votre facture.

Ce fonctionnement souple nous permet de **vous accompagner dans votre projet de recrutement** en testant des profils avant embauche. Nous vous proposons un travail collaboratif pour évaluer les compétences des salariés mis à disposition afin de leur permettre d'évoluer dans leurs parcours.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES MISSIONS DE TRAVAIL

- Les missions sont exécutées sous votre direction, votre contrôle et votre responsabilité.
- L'entreprise utilisatrice fournit au salarié dès le début des travaux, le matériel, les matériaux et les protections (E.P.I) nécessaires à la bonne exécution du travail.
- Elle transmet toutes les consignes, les règles de sécurité et vérifie leur bonne compréhension.
- Les heures supplémentaires s'appliqueront selon la réglementation en vigueur dans l'entreprise.

LE CONTRAT DE MISE À DISPOSITION

Le contrat de mise à disposition n'est actif que s'il y a une demande de mise à disposition et couvre toutes les demandes de mise à disposition. Il peut être rompu à l'initiative de l'entreprise, sur simple demande.

En fin de mois ne seront facturées à l'entreprise que les heures effectuées sur la base d'un ordre de mission signé par vos soins et le salarié.

LES ASSURANCES

Notre association est l'employeur, elle assure le salarié contre les accidents corporels survenus sur le lieu de travail ou lors de son trajet. En cas d'accident, vous contactez immédiatement Créneau Emploi qui effectuera la déclaration auprès de la MSA dans les 48 heures. Si vous désirez faire exécuter une tâche différente de celle précisée sur l'ordre de mission, vous devez immédiatement en informer l'association pour modification.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU SALARIÉ

Vous n'êtes tenu au versement d'aucune somme ou indemnité au salarié.

Nous établissons le bulletin de salaire et rémunérons le salarié sur la base des heures validées par vos soins. Afin que le salarié soit rémunéré dans les délais habituels il doit nous faire parvenir obligatoirement le relevé d'heures signé par l'entreprise le dernier jour du mois. Vous recevrez en début de mois une facture à régler à réception. Elle comprend le montant des heures travaillées au prix horaire stipulé sur l'ordre de mission (toutes charges comprises). Nous ne sommes pas assujettis à la TVA. Selon votre convention collective, le salarié pourra bénéficier de remboursement de frais annexes (déplacements, repas, ...) qui figureront sur votre facture mensuelle.



NOS ENGAGEMENTS

- Une réponse rapide et adaptée à vos besoins,
- Une présentation du salarié,
- Un devis sur-mesure,
- Vous êtes libéré de toutes démarches,
- Les missions sont sans obligation de durée et de fréquence.
- Le salarié reste notre salarié pendant toute la durée de la mission



Créneau-Emploi



Contact

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

87, avenue de la Libération
60260 LAMORLAYE

03 44 21 65 80

03 44 21 65 81

creneau.emploi@orange.fr

alejeune.creneau-emploi@orange.fr



www.servicessalapersonne-oise.com

**CONTACTEZ-NOUS
POUR RECRUTER
EN TOUTE CONFIANCE**